

Quand utiliser EnvErgo ?

Si le projet a un impact au sol :

- de plus de 400 m²
- ou de plus de 100 m² dans une zone Natura 2000,

il est peut-être soumis à la Loi sur l'eau ou à Natura 2000.

Pourquoi utiliser EnvErgo ?

Pour réduire les impacts des projets, pas toujours entièrement couverts par le PLU :

- réduction des risques inondation
- protection des zones humides
- protection de la faune et la flore vulnérables et de leur habitat

Pour éviter aux porteurs de projet des retards et des surcoûts, qui arrivent s'ils découvrent des obligations administratives trop tardivement (lors de l'instruction du permis)

Comment obtenir une évaluation par le simulateur EnvErgo ?

- 1/ Se rendre sur envergo.beta.gouv.fr
- 2/ Localiser le projet sur la carte ou par son adresse
- 3/ Indiquer les surfaces impactées par le projet
 - en incluant l'imperméabilisation (y compris voirie) et les autres impacts sur le sol (remblais, bassin...)
 - en incluant les impacts temporaires
- 4/ Répondre aux éventuelles questions complémentaires qui se présentent

Comment partager une évaluation avec un usager ?

Par email :

Au moyen du bouton

 [Partager cette page par email](#)

visible sur l'évaluation EnvErgo.

Il vous permet de copier-coller un lien, à envoyer à votre destinataire.

Par papier :

Vous pouvez imprimer directement la page EnvErgo depuis votre navigateur

Comment diffuser le service EnvErgo à un usager ?

En imprimant ou en transmettant le fascicule EnvErgo (1 page recto)

PDF téléchargeable à ce lien <https://bit.ly/envergo-plaquette-2>